

**Compte rendu provisoire la réunion du Conseil d'Administration
de la Fondation du Lycée Français International de Tokyo
Séance du 10 juin 2013**

Après avoir constaté que le quorum prévu par les statuts fondateurs est atteint le Directeur Général propose que la séance soit présidée par Monsieur Patrick TENEZE, Coordonnateur régional, délégué de la direction de l'AEFE pour la zone Asie

Ordre du jour : le Président propose l'adoption de l'ordre du jour indiqué ci-après.

- 1) Adoption du dernier compte-rendu (en PJ)
- 2) Admissions en non-valeur
- 3) Décisions modificatives au budget 2013
- 4) Adoption du compte financier 2012 (6 pièces annexes jointes)
- 5) Questions diverses.

VOTE : Contre 0 Abstentions 0 Pour 10

La représentante de l'AF FCPE s'interroge sur le devenir des deux sièges réservés aux parents d'élèves dans le cadre d'une fusion entre les deux associations de parents. Le président lui répond que conformément aux statuts les représentants des parents d'élèves conserveront deux sièges au conseil d'administration.

1. Compte rendu de la réunion précédente :

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

VOTE : Contre 0 Abstentions 0 Pour 10

2. Admissions en non valeur :

Le secrétaire général présente deux créances pour admission en non valeur. Il s'agit d'une somme de 98 365 yens au titre des droits de scolarité et d'une somme de 47 740 yens au titre de la demi-pension. Il s'agit d'une famille qui a quitté le Japon en mars 2011.

L'admission en non valeur pèsera sur le budget de Takinogawa pour la première et du service de demi pension pour la seconde.

VOTE : Contre 0 Abstentions 0 Pour 10

3. Décision modificative au budget 2013 :

Le Secrétaire Général les présente et se propose d'apporter les précisions nécessaires. Outre quelques ajustements techniques, le secrétaire général présente l'ouverture des crédits pour la couverture de la piscine par la société Desjoyaux à la fois par un prélèvement sur les réserves ainsi que l'apport du plan de contribution exceptionnel des entreprises.

Les représentants des personnels au Conseil d'Administration arrivent à 10 heures accompagnés des personnels résidents. La séance est interrompue jusqu'à 10h30. Après une intervention d'un représentant syndical, la séance reprend.

Après divers échanges, l'ensemble des opérations de modifications budgétaires sont approuvées.

VOTE : Contre 0 Abstentions 0 Pour 12

4. Adoption du compte financier 2012 :

Le Secrétaire Général rappelle les points indiqués dans le rapport adressé en pièce annexe à la convocation de cette réunion :

Le Secrétaire Général indique que chacun des membres invités à cette réunion a pu prendre connaissance des deux rapports des auditeurs : Messieurs Christian Chiudini et Masato TANI.

L'exercice comptable qui s'échelonne du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013 a bien évidemment été très fortement marqué par l'implantation sur le site de Takinogawa réalisée en deux temps, en mai pour le primaire puis en septembre sur le secondaire.

En terme financier, le lycée a investi 1 263 227 649 yens pour les travaux l'implantation sur le nouveau site. Combiné aux 1 509 200 000 yens investi l'an passé, l'installation sur ce nouveau site a représenté une dépense de 2 772 424 649 yens. Avec l'ensemble des équipements nécessaires du nouveau site, cela représente la somme de 3 371 987 636 yens. N'est pas retranscrit dans ce compte financier l'achat du terrain construit de Takinogawa qui a été acquitté directement par l'Etat français.

Gestion de l'établissement

En matière comptable et en dépit de son statut d'établissement scolaire de droit privé japonais, le lycée utilise encore le logiciel de comptabilité GFC (gestion financière et comptable) dans sa version spécifique pour les établissements scolaires français à l'étranger. Depuis le 1er avril 2013, le lycée est équipé du logiciel A.G.E. utilisé également par les services de l'AEFE. Cependant, conformément à son statut, l'établissement doit remettre aux autorités locales les documents financiers (budget et compte financier) répondant aux normes comptables locales. Une grille de passage permettant la transcription des écritures d'une réglementation à l'autre a été mise en place et validée lors du changement de statut. Un expert fiscal et

comptable spécialiste de la comptabilité des écoles privées japonaises travaille également en appui à l'administration du lycée pour lui permettre de répondre aux obligations locales. Deux auditeurs indépendants rendent un rapport annuel sur les comptes et vérifient que l'administration met en œuvre les décisions prises par le conseil d'administration.

• Les points significatifs de l'exercice 2012

Conformément aux prévisions d'effectif, les recettes liées aux frais de scolarité sont équivalentes aux prévisions budgétaires. En revanche, on a comptabilisé plus de nouvelles inscriptions que prévues, les recettes liées aux droits d'inscription ont donc été supérieures à ce qui avait été budgété.

Pour les dépenses, une gestion optimisée a été appliquée en veillant à maintenir les moyens pédagogiques. Quelques commentaires sur les dépenses en section de fonctionnement :

- Au chapitre 606 (locations), les dépenses de viabilisation ont fortement augmenté. On enregistre une dépense supérieure de 40% aux prévisions budgétaires.
- Le chapitre 622 (rémunération des intermédiaires) présente une consommation plus importante en raison des versements d'indemnités au professeur de SES intervenant dans le cadre d'Agir;

Le président du Conseil d'Administration précise qu'à la prochaine rentrée scolaire, un professeur expatrié nommé par l'AEFE assurera les cours de SES.

- Les chapitres 644 (rémunérations des personnels sous contrat local), 645 et 647 (charges sociales de ces mêmes personnels) présentent globalement environ 10 % des crédits ouverts non utilisés. Il faut cependant prendre en considération le recours à des vacataires que ce soit pour du personnel administratif ou enseignant qui a été plus important que prévu.
- L'Agence a apportée une aide à l'établissement pour la contribution sur l'ISVL puisqu'elle a passé exceptionnellement le taux de contribution de 62 à 57% représentant une économie de près de 5 000 000 yens. Il faut également noter que l'établissement s'est acquitté des factures de l'AEFE (en euros) à une période où le taux de change était plutôt favorable.
- Le chapitre 766 est largement supérieur au 666 de près de 88 399 658 yens. Grâce à la présence de trésorerie placée en euros, l'établissement a pu réaliser un gain au change important, c'est la principale variable qui a permis à l'établissement de dégager un excédent inattendu sur le résultat.

• Dépenses financées par l'A.E.F.E.

L'AEFE a financé par le biais d'une subvention d'équipements et d'une subvention d'investissements près de 130 000 000 de yens pour les salles de sciences. Elle a également permis au lycée d'améliorer la qualité de son stock de secours par une subvention de 800 000 yens.

- **Dépenses financées par le Gouvernement de Tokyo**

Depuis deux années, le lycée, école privée de droit japonais, peut bénéficier d'une subvention de fonctionnement du Gouvernement de Tokyo. Cette demande est formulée parallèlement au dépôt du compte financier de l'exercice clos. Elle est calculée à partir du nombre d'enfants scolarisés dans l'établissement au 1^{er} mai et ne possédant pas la nationalité japonaise.

Conformément aux directives du Gouvernement de Tokyo qui prévoient que cette subvention ne peut financer que des dépenses pédagogiques réalisées au Japon, les fonds ainsi reçus ont été affectés au règlement d'une partie des rémunérations des personnels enseignants. Cette somme équivaut à la rémunération d'un poste d'enseignant à temps complet pour un an.

- **Activités périscolaires**

Bien qu'existant sur l'ancien site de Fujimi, le nouveau cadre a permis aux activités périscolaires de se développer en proposant une cinquantaine d'activités aux élèves du primaire et ouvrant même quelques activités aux élèves du secondaire. Cette année, le périscolaire dégage également un excédent de 2 millions de yens qui lui permettra d'investir dans du matériel pour proposer des activités aux élèves.

- **Demi-pension**

Désormais offerte sur un seul site, ce service a pu réaliser des économies sur les dépenses de transport de denrées notamment mais le coût de la viabilisation s'est avéré assez élevé sur le nouveau site. Il faut également noter que le contrôle drastique opéré dans la sélection des denrées proposée aux rationnaires nous impose de commander des denrées à un coût élevé.

Cette année le lycée a également mis en place un système de cafétéria à destination des lycéens qui a bien fonctionné et qui est équilibré en recettes et en dépenses.

Globalement, le service spécial est excédentaire de près de 950 000 yens, ce qui permet à la demi-pension de reconstituer une partie de ses réserves suite au prélèvement important opéré sur l'exercice 2011.

- **Service des transports scolaires**

Mis en place pour la première fois dans l'histoire du LFIT, dans le cadre de l'emménagement du lycée à Takinogawa, le service des transports scolaires a donné satisfaction dans son fonctionnement.

Accueillant moins d'une centaine d'élèves à son ouverture, il en compte désormais plus du double à l'issue de sa première année de fonctionnement. En terme financier, le contrat avec le prestataire des bus représente 80% des dépenses du chapitre. Les bus ont connus un taux de remplissage de quasiment 100% tout au long de l'année, ce qui permet au service spécial d'être légèrement excédentaire.

- **Sortie d'inventaire**

Tout d'abord, il faut rappeler que l'inventaire regroupe l'ensemble des acquisitions de l'établissement de biens (meubles ou immeubles) pour une valeur supérieure à 120 000 yens hors taxe.

Suite à son déménagement de Fujimi et Ryuhoku, l'établissement a procédé à une sortie d'inventaire des biens mis au rebut pour un montant de près de 280 millions de yens amortis à plus de 70%. Plus de 65% des sorties ont été réalisées dans la comptabilité de Ryuhoku, en effet la majorité du patrimoine de cet établissement était constitué d'installations techniques sur le site de Ryuhoku. Des anciens sites, il ne reste plus qu'un peu plus de 40 millions de yens de biens dans le patrimoine actuel de l'établissement.

- **Provisions, reprises sur provisions**

Pour le départ d'un personnel administratif régi par le dispositif dit « des anciens contrats » (antérieur à 1991), une reprise sur provision a été réalisée pour leur payer sa prime de départ.

Le lycée a également provisionné les sommes prévues pour les personnels administratifs ou techniciens ou de service régis également par le dispositif dit « des anciens contrats » (antérieur à 1991) et qui restaient en poste.

Le lycée n'a pas eu à reprendre autant que prévu dans le cadre de son projet immobilier, ce qui laisse des marges pour les travaux de l'étage à rénover.

Pour les personnels enseignants employés avant 1991, il convient également de provisionner des sommes, uniquement dans l'hypothèse d'un licenciement économique.

III) Gestion comptable, trésorerie

Le bilan financier de l'exercice fait apparaître un résultat agrégé excédentaire de près de 80 000 000 yens. Ce résultat s'explique principalement par les gains aux change sur de la trésorerie placée en euros, les services spéciaux enregistrent également un résultat légèrement positif. Si on met en relation, les déficits de Fujimi et Ryuhoku avec l'excédent de Takinogawa, la situation est à l'équilibre.

Si ce résultat est encourageant, il ne faut pas oublier que sur l'exercice en cours pèsera l'amortissement des investissements de 2011 et 2012 ainsi que la charge de l'emprunt soit plus de 120 000 000 de yens.

A l'issue de la réalisation du projet immobilier, le fonds de roulement s'élève à la date du 31 mars 2012 à la somme de 1 041 260 247 yens.

Dans le cadre du plan de redressement établi conjointement avec l'ambassade et l'AEFE en 2011, l'établissement est un peu en avance du point de vue de la progression des effectifs. Si la croissance des effectifs se poursuit à ce rythme, l'établissement devrait pouvoir retrouver son équilibre financier d'ici un ou deux exercices.

A l'issue de la présentation, la représentante de l'AF FCPE s'interroge sur l'augmentation des charges de viabilisation. Le directeur général lui précise qu'il était difficile de prévoir la consommation sur le nouveau site de Takinogawa et que le précédent secrétaire général avait précisé au moment de l'adoption du budget qu'il serait nécessaire de réajuster ces prévisions en fonction de la consommation réelle du site.

Au terme des échanges, **le Président propose de voter. Le compte financier 2012 est adopté à l'unanimité.**

VOTE : Contre 0 Abstentions 0 Pour 12

A l'issue du vote du compte financier, le Conseil d'Administration unanime rend un hommage appuyé à Benoit Chauvel en remerciement de son engagement auprès du Lycée et notamment de son action au sein de

la CCFIJ qui a notamment permis de collecter 140 000 000 de yens pour la réalisation de l'auditorium du LFIT.

Questions diverses

- **Questions des parents d'élèves :**

APE-Fapée :

1. le résultat du lycée semble fortement lié aux fluctuations du change yen/euro : y aurait-il moyen de limiter cette dépendance ?

La grande majorité des dépenses et des recettes du lycée s'effectue en yens.

L'établissement est doté d'une trésorerie importante en euros (5 000 000 €) qui lui permet de régler des dépenses à effectuer en euros (2 000 000 d'euros/an)

Il est donc important de conserver cette trésorerie qui de fait sera sensible aux évolutions du taux de change. (pour 2012 baisse de -13% de la valeur du yen face à l'euro)

2. parmi les entreprises qui participent au plan de contribution, y a-t'il des entreprises étrangères (non françaises) ?

Sur les six entreprises contributrices, une seule est étrangère, il s'agit du groupe Bosch.

3. quel est le coût prévisionnel du nouveau groupe bilingue en 6ème ?

La section ne fait pas l'objet d'un chiffrage particulier tout comme d'autres options. Les horaires liés à cette section sont intégrés dans la D.H.G. de l'établissement.

- **Question des personnels :**

1. Est-il envisagé l'ouverture d'une crèche ou halte-garderie au sein de l'établissement ?

Il existe déjà une garderie dans l'établissement, ouverte le matin de 7h45 à 8h30 et le soir de 15h15 à 17h15 qui fonctionne dans le cadre du périscolaire.

Le représentant des personnels demande si l'ouverture d'une crèche est envisageable. Le directeur général lui répond que si la question peut être étudiée, il faudra également vérifier si ce projet est compatible avec les statuts de la fondation.

Le conseil d'administration unanime tient à saluer le travail accompli par le conseil culturel adjoint Francis Maizieres et de son indéfectible engagement pour servir la cause du lycée, notamment dans le contexte de la crise du 11 mars 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, avant de clore la séance, le Président fait adopter le calendrier des réunions de cette instance pour la prochaine année scolaire, 3 réunions :

- le jeudi 10 octobre 2013 ;
- le mardi 18 février 2014 ;
- le jeudi 5 juin 2014.

Le Président de séance clôt la session à 11H30.

Pour le Président de séance
Le Secrétaire Général
Rachid SALAMA